

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 10.001**

L'An deux Mille Dix, le 4 Janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 28 décembre 2009

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 28 décembre 2009

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, M. FILOCHE, Mme GRAMMATICO, M. GONZALEZ, M. GUIARD, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO  
Mme DUMAS représentée par M. DENIS  
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE  
Mme LEFEBVRE représentée par M. QUENTIN  
M. RICH représenté par Mme CROUÉ

**ETAIENT ABSENTS-EXCUSES** : Mme BOURDEAU, Mme MONNEREAU

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 31

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : Dénomination de voies communales

**RAPPORTEUR** : Madame WILLMANN

**VOTE** : UNANIMITÉ

Sur le territoire de la Ville de Royan, certains immeubles sont desservis par des voies communales dénommées par usage comme suit :

- V.C. n° 11 : reliant la R.N.150 à la limite de commune avec Saint Georges de Didonne, et appelé « chemin de Pommes Aigres »,
- V.C. n° 12 : reliant la rue des Courlis à la limite de commune avec Médis, et appelé « route de Pousseau »,
- V.C. n° 203 : chemin en boucle desservant le lieu-dit « l'Anglade », raccordé sur le V.C. n° 92, et appelé « route de Monsonge ».

Afin de régulariser la situation, il est proposé de dénommer les voies communales n° 11, 12 et 203 comme respectivement :

- Ø V.C. n° 11 : chemin de Pommes Aigres
- Ø V.C. n° 12 : route de Pousseau
- Ø V.C. n° 203 : route de Monsonge

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

VU l'avis de la commission des travaux en date du 07 décembre 2009,

APRES en avoir délibéré,

### **D E C I D E**

- de dénommer les voies communales 11, 12 et 203 comme suit :

- V.C. n° 11 : reliant la R.N.150 à la limite de commune avec Saint Georges de Didonne : « chemin de Pommes Aigres »,
- V.C. n° 12 : reliant la rue des Courlis à la limite de commune avec Médis : « route de Pousseau »,
- V.C. n° 203 : chemin en boucle desservant le lieu-dit « l'Anglade », raccordé sur le V.C. n° 92 : « route de Monsonge ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 5 janvier 2010

Pour le Député-Maire,  
L'adjoint délégué,  
Bernard GIRAUD